



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement des sols pollués des écoles et des crèches

Question écrite n° 6171

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la pollution avérée des sols de plusieurs centaines d'écoles et de crèches installées près de bâtiments industriels ou construits sur des sites anciens ayant accueillis des activités polluantes. Des diagnostics effectués depuis 2012 font notamment état de présence de résidus de plomb, de mercure, de chlore ou d'hydrocarbure néfastes pour la santé, susceptibles d'engendrer des maladies chroniques. Toutes les régions sont touchées, l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur concentrant une grande partie des établissements. À Paris, une quarantaine de crèches seraient ainsi concernées dont vingt-et-une classées en catégorie B et neuf en catégorie C nécessitant la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire de mesures sanitaires spécifiques. Elle lui demande par conséquent si des mesures sont envisagées afin de compléter l'arsenal actuel et de travailler en collaboration avec les élus locaux et les agences régionales de santé.

Texte de la réponse

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire est très attentif à la situation d'établissements scolaires ou de crèches situés sur d'anciennes activités industrielles. C'est un sujet important qui a conduit le ministère de l'écologie à lancer dès 2010 une campagne de diagnostics des crèches, halte garderies, écoles, collèges, lycées construits sur ou à proximité d'anciens sites industriels dans une logique d'anticipation, c'est-à-dire sans attendre que d'éventuels signaux dus à une pollution se manifestent. La démarche entreprise depuis 2010 a mobilisé les services des ministères en charge de l'environnement, de la santé et de l'éducation, ainsi que ceux de l'agriculture dans le cas d'établissements d'enseignement agricole, afin d'assurer la bonne organisation des diagnostics. Dans l'optique du lancement d'une dynamique, la réalisation de plus de 1400 diagnostics a été entièrement financée, pour cette démarche initiale, par le ministère en charge de l'environnement, afin de disposer d'un état de la situation sur un nombre élevé de sites. Lorsque les diagnostics ont montré la présence de pollutions présentant un risque pour les personnes fréquentant les lieux, des mesures de prévention et de correction des atteintes à la santé humaine ont été définies. La démarche ayant été proposée dans un contexte volontaire aux maîtres d'ouvrage des établissements (communes, conseils départementaux et régionaux, ...) ou à leurs propriétaires (lorsqu'il s'agit d'établissements du secteur privé), il est attendu que les travaux qui s'imposent soient effectués à leur charge en tant que responsables des établissements. Une méthodologie solide a ainsi été définie. Pour la suite, il convient d'articuler ce dispositif avec les modalités de mesure de la qualité de l'air intérieur dans l'ensemble des établissements recevant du public. Elles relèvent de la responsabilité des collectivités concernées en tant que propriétaires des bâtiments ou des propriétaires dans le cas de l'enseignement privé, et il leur appartient donc de poursuivre cette démarche. Les services du ministère de la transition écologique et solidaire apporteront leurs concours aux collectivités qui le souhaitent pour tenir à leur disposition toute information utile sur les modalités pratiques à mettre en œuvre pour la réalisation des diagnostics relatifs à la démarche. Il est également prévu de fournir aux responsables d'établissements un guide des bonnes pratiques de réalisation et de validité des travaux préconisés à l'issue des

diagnostics. Les instructions seront données au préfet pour sa diffusion et une mise en application coordonnée avec l'appui des services en région, DREAL, ARS et rectorat.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6171

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1863

Réponse publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3356